

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLIC ANNÉE 2025

Depuis 2015, la Ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration des relations avec les associations.

La campagne associative est séquencée en quatre temps :

- o Information / Communication ;
- o Instruction des demandes ;
- o Engagement juridique et comptable de subventions allouées ;
- o Evaluation des impacts des moyens publics mobilisés ;

Au regard de ses orientations sectorielles, la Collectivité s'est assignée les objectifs suivants :

- o Mieux encadrer administrativement et juridiquement ses attributions de subventions ;
- o Mettre en cohérence sa politique contractuelle associative avec les enjeux de territoire ;
- o Renforcer les synergies entre le « tronc commun » des aides financières et logistiques apportées aux associations et établissements publics et les dispositifs contractualisés (contrat de ville, convention territoriale globale, convention TFPB, etc.) dans l'optique d'optimiser les moyens et ressources ;
- o Elargir l'assiette des bénéficiaires afin de répondre aux besoins de redynamiser le tissu associatif, par un accompagnement des plus petites d'entre elles et notamment des clubs sportifs.

Les moyens et ressources communales sont mobilisés pour les associations et établissements publics selon deux niveaux d'intervention :

- o L'accompagnement logistique des projets, des événements sportifs et actions de proximité et/ou collectif de quartier;
- o **La complémentarité des financements dans le cadre des dispositifs contractualisés par la Ville :**
 - Agence Nationale de Cohésion de Territoire (ANCT) au titre du contrat de ville et de la Cité Educative ;
 - Caisse des Allocations Familiales au titre de la Convention Territoriale Globale ;
 - Bailleurs sociaux au titre de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

CONTACT

AFIN DE MIEUX RÉPONDRE AUX ORIENTATIONS SECTORIELLES ET D'ÉMARGER AUX DISPOSITIFS CONTRACTUALISÉS PAR LA VILLE, NOUS VOUS INVITONS À SOLLICITER NOS SERVICES au 02 62 42 86 62 ou par mail dvaa@ville-port.re